

### ***Veiller à ne pas « évacuer » les parents de naissance***

*Depuis le séisme du 12 janvier 2010, les parents adoptants ont eu l'occasion d'exprimer inquiétude, douleur, colère devant les difficultés à obtenir des nouvelles de leurs enfants. Dans les forums sur Internet, les réunions au sein des associations, les médias, ils ont rappelé combien ils se sentent déjà parents des enfants qui leur ont été confiés. Ce sentiment, si nécessaire à la construction de la relation familiale, ne doit pas pour autant faire oublier les parents de naissance : leur consentement à l'adoption, prononcé avant le séisme, n'aurait-il pas dû être revisité, dans le respect de ce qu'ils ont vécu et dans l'intérêt de l'enfant ?*

**Dans le respect  
d'une certaine  
éthique de  
l'adoption**

■ La question de l'évacuation, l'urgence et l'angoisse des parents qui attendent ici, risquent d'entraîner comme corollaire la tentation « d'évacuer » les parents de naissance des paramètres à considérer. Or, **s'il y a une spécificité de la parentalité adoptive, c'est qu'elle s'inscrit dans la continuité de la parentalité de naissance, dans un passage du flambeau des uns aux autres**, selon des modalités différentes, sans pour autant que l'amour, l'intérêt ou le sens des responsabilités des premiers s'éteignent à ce moment-là. Les parents qui confient leurs enfants aux crèches souhaitent un monde meilleur pour leurs enfants. Qu'ils comprennent vraiment les enjeux en matière d'adoption internationale est une question que pose le rapport de la mission EFA menée en Haïti en 2008. Leur consentement est, comme ailleurs, une pièce maîtresse du dossier, une « autorisation » pour l'enfant à partir, dans tous les sens du terme, juridique, mais aussi psychique et symbolique.

Dans toute situation de crise profonde, quelles qu'en soient les causes, les schémas culturels ont tendance à sauter, les projets construits à partir d'une pensée élaborée tendent à s'effondrer sous la poussée sismique de schémas mentaux profonds, communs à toute l'humanité et qui nous lient tous. Parmi eux, tout ce qui touche au prolongement de soi, à la nécessité de se reproduire, de se perpétuer, de se rassurer. Cela peut se traduire par le souhait de vouloir garder les enfants auprès de soi, envers et contre tout – ou de les mettre à l'abri, le plus loin possible.

**S'assurer du  
consentement des  
parents de  
naissance, à l'aune  
des nouveaux  
événements**

Certains des parents qui avaient confié leurs enfants auront tout perdu, auront perdu l'un ou plusieurs de leurs autres enfants. Leur vision des choses sera-t-elle la même qu'avant, qu'au moment où ils avaient confié leur enfant à la crèche ? Si ce n'est pas le cas, **leur douleur, leur angoisse, leur amour, ne sont-ils pas aussi légitimes et audibles que ceux des parents adoptants ?** Leur droit de reprendre leur enfant ne doit-il pas être envisagé, ou n'aurait-il pas dû l'être ? Si c'est le cas, il n'aurait pas été inutile de tout faire pour pouvoir le

vérifier, afin de leur laisser la possibilité de laisser de nouveau partir l'enfant. Il est exigé pour l'agrément que les candidats informent de tout changement de situation ; cette mesure ne serait-elle pas opportune pour le consentement des parents de naissance ? Ce serait important pour les enfants.

Dans une interview au Républicain lorrain (30 janvier 2010), Nadine Morano disait : *Il faut savoir en outre que certaines familles qui avaient confié leur enfant aux crèches, parfois pour l'adoption parce qu'elles n'avaient pas le moyen de l'élever, ont perdu leurs autres enfants dans le séisme. Ces familles reviennent vers les crèches pour reprendre leur enfant. Il ne faut pas se précipiter, ni travailler dans la hâte.*

On m'objectera (et je l'entends) qu'il y a, encore et toujours, urgence, qu'il est préférable de laisser partir l'enfant, au risque de ce que toute une série de points d'interrogation pèseront au-dessus de lui comme autant d'épées de Damoclès au long des années à venir : *que sont devenus mes parents, mes frères et sœurs, sont-ils vivants, savaient-ils que j'étais encore vivant, le saurai-je jamais un jour ?* Du côté des Haïtiens, entre temps, les rumeurs vont bon train sur les motivations occultes de ces évacuations d'enfants précipitées qui ouvrent la voie à toutes les peurs (trafics, prélèvement d'organes, etc.).

Dans l'intérêt de tous et pour l'avenir

**À tout le moins, les enfants doivent quitter Haïti avec l'autorisation des autorités** de ce pays qui viendra combler – symboliquement – le vide laissé par l'impossibilité d'avoir vérifié ce consentement.

L'accompagnement des familles et des enfants devra s'attacher à réintroduire les parents de naissance, pour qu'ils ne soient pas « évacués » comme ils l'ont été mentalement depuis le 12 janvier. Les enfants ne sont pas nés du séisme, ils avaient un avant, et au-dessus de la rupture produite par la catastrophe, il sera nécessaire de jeter un pont, fragile, mais indispensable.

Ni l'amour, ni les enfants « n'appartiennent » exclusivement aux uns plutôt qu'aux autres – ni la détresse, ni le deuil que suscitent leur mise en danger ou leur disparition –, même si notre travail est auprès de ceux qui, ici, nous font confiance et ont besoin de nous.

**Janice Peyré**

*Présidente d'honneur d'Enfance & Familles d'Adoption  
Membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles*